

## FOS : ILLUSION ET MENSONGES

Dans cette affaire de l'incinérateur de Fos, il y a comme un raccourci des illusions dangereuses et des mensonges irresponsables inspirés par une logique industrielle qui s'emballe au détriment des droits vitaux des populations. Aujourd'hui, la critique de ce projet d'usine passe par la réfutation des faux arguments propagés pour minimiser autant que possible le surcroît de nuisances qu'elle va générer dans un milieu de vie déjà gravement sinistré par la pollution.

Il est scandaleusement faux d'affirmer que la mise aux normes des incinérateurs a fait disparaître les dangers inhérents aux effluents toxiques. Tous les bilans sanitaires et écologiques prouvent que la plupart des pathologies, et en premier lieu les cancers, ne cessent d'augmenter dans le périmètre des « nouveaux » incinérateurs.

Dans son ouvrage, « Ces maladies créées par l'homme », le Dr Belpomme, l'un des cancérologues de « L'Appel de Paris »<sup>29</sup>, rappelle que le grand boom chimique qui sévit depuis les années soixante a généré plus de 100.000 molécules dont l'analyse scientifique ignore la plupart des propriétés combinatoires. 5'000 d'entre elles seulement ont fait l'objet d'études. Les cancers provoqués par nombre d'entre elles sont une affaire de picogrammes<sup>30</sup>.

Actuellement il est impossible d'identifier tous les poisons que la combustion des déchets rejette dans l'atmosphère. En fait, aucun filtre, si performant soit-il, n'élimine le danger lié à la fois au temps d'exposition et à l'accumulation de ces molécules dans les organismes vivants (homme, animal, plante, sol). À Albertville, le prétendu filtrage des métaux lourds n'a fait qu'accroître la concentration de dioxines. Outre l'accroissement des pathologies liées à la contamination de l'atmosphère et de la chaîne alimentaire, il a fallu détruire 10'000 tonnes de foin impropre à l'alimentation du bétail. Officiellement, à l'instar du Ministère de l'Environnement, on se targue des nouvelles normes en vigueur. Mais ces normes fixent arbitrairement des plafonds de rejets (par exemple, 0,05 milligramme de mercure par m<sup>3</sup>) pour une vingtaine de polluants seulement. Ce que les technocrates qui légifèrent se gardent bien de préciser c'est qu'un incinérateur de 200'000 t par an rejettera sur 20 ans plus de 20 milliards de m<sup>3</sup> de fumées. **Il faut donc en finir avec l'illusion d'éliminer totalement la dangerosité des résidus incinérés.**

L'incinération a beau réduire de 90% le volume et de 75% le poids des déchets, il reste qu'une tonne génère 300 kg de mâchefers toxiques, 30 kg de cendres hautement toxiques et 600 kg de fumées pathogènes. A court ou à long terme l'incinération continuera bon an mal an de tuer des milliers de gens.

**En 1998, le Comité de prévention et de précaution, organisme sous tutelle du Ministère de l'Environnement estimait déjà qu'entre 1800 et 5200 décès annuels étaient imputables en France aux cancers provoqués par la dioxine.**



NORMES 2002 POUR UN INCINÉRATEUR DE 200 000T/AN.			
Polluant	par m <sup>3</sup>	sur 20 ans	Toxicité
Arsenic, plomb etc	0,5 mg	12 tonnes	Cancer
Acide chlorhydrique	10 mg	240 tonnes	Maladies respiratoires
Dioxine	0,1 ng	2,4 g	Cancer
Mercuré	0,1 ng	1200,0 kg	Cancer, malformations
Cadmium et thalium	0,05mg	1200,0 kg	Cancer
Oxydes d'azote	200,00 mg	4800,0 tonnes	Maladies respiratoires
Dioxyde de soufre	50,00 mg	1200 tonnes	Maladies respiratoires
Acide fluorhydrique	1,00mg	24 tonnes	Maladies respiratoires
Substances organiques	10,00 mg	240 tonnes	Cancer
Poussières	10,00 mg	240 tonnes	Immunotoxique
Monoxyde de carbone	50 mg	1200 tonnes	Maladies respiratoires

## DE LÀ L'URGENCE CROISSANTE DE TROUVER D'AUTRES SOLUTIONS

**En se conformant à la Convention de Stockholm ratifiée par la France en 2004 où l'on préconise des procédures de substitution, la France aurait tout à gagner à développer un certain nombre d'alternatives.** Elles sont viables tant du point de vue écologique qu'économique. En 1999, le rapport de Robin Murray « créer la richesse à partir des déchets » estimait qu'un programme adéquat de recyclage en Grande Bretagne créerait entre 50 et 60 000 emplois : 15 000 pour les opérations de collecte et de tri, entre 25 000 et 40 000 postes pour le démantèlement des incinérateurs et le retraitement.

Aux USA, une étude du World Watch Institute a calculé le nombre de postes nécessaires au traitement d'un million de tonnes de déchets de la ville de New York. La mise en décharge créerait de 40 à 60 emplois, l'incinération de 100 à 290 emplois, le compostage de déchets triés de 200 à 300 postes et le recyclage de 400 à 600 postes. Autre argument en trompe l'œil : la valorisation énergétique de l'UIOM, source d'énergie rentable et renouvelable. Double contre-vérité, dûment constatée et jugée par la Cour de Justice des Communautés Européennes. En réalité, la combustion des déchets ne génère au mieux que 20 à 30% d'énergie thermique. De plus, selon la directive 2001/77, la CE assimile le produit de la combustion à de l'énergie fossile, dans la mesure où l'incinérateur transforme une part importante de matières synthétiques issues du pétrole.

L'incinération d'une tonne de déchets dégage une tonne de CO<sub>2</sub> et contribue ainsi aux effets de réchauffement climatiques. En moyenne, selon une étude des Amis de la Terre de G-B<sup>31</sup>, les UIOM produisent 33% de CO<sub>2</sub> de plus que les centrales électriques au gaz. Si l'on en croit le rapport de l'Agence de protection de l'environnement américaine, augmenter de 1% le taux de recyclage aux USA équivaldrait à diminuer l'émission en CO<sub>2</sub> de 1,2 millions de voitures. Sur la destinée inoffensive des résidus de l'incinération, les ténors de l'exploitation des UIOM en France (Suez, Veolia, Bouygues, EDF, etc...) rivalisent en littérature édulcorante. A grand renfort de prospectus et d'avis d'experts, il s'agit de banaliser la pratique des résidus ultimes et leur valorisation sur le marché.

En définitive, les 6'000 tonnes de déchets hautement toxiques (métaux lourds, dioxines), qu'une centrale de 200'000 t/an libère sous formes de « cendres volantes » sont déversées comme déchets industriels dans des décharges réservées aux déchets ménagers, de même qu'une partie des 60'000 tonnes de mâchefers qu'elle produit annuellement. Il est alors pratiquement impossible d'en contrôler les effets de percolation dans les sols et les nappes phréatiques.

[www.journales.org](http://www.journales.org)

Quant à la partie, déclarée par les experts maison sans danger pour l'environnement, elle sera recyclée comme soubassement des voies de communication, « à une distance minimale de 30 mètres des cours d'eau ». Dérisoire précaution. Jusqu'à ce jour, aucune expertise n'a évalué la dangerosité de ces matériaux à forte teneur en dioxines. A plus forte raison, quand ces résidus sont exportés et « valorisés » illégalement (parmi d'autres rebuts de l'industrie), en Afrique, en Inde ou en Chine. Comme 75% de cette exportation des pays riches vers les pays pauvres est inutilisable, ces déchets (médicaments, électroménagers, équipements électriques et électroniques) finissent dans les cours d'eau et les marais ou sur des décharges sauvages à ciel ouvert où des milliers de misérables viennent s'approvisionner à longueur d'années...

## L'ULTIME TRUCAGE DES INDUSTRIELS DE L'INCINÉRATION PORTE SUR LE CONTRÔLE

C'est un fait notoire que les centres sont avertis à l'avance des vérifications « inopinées », chichement pratiquées par des experts acquis à l'argumentation officielle. Pour la dioxine, l'évaluation n'intervient qu'une fois par an. Les quantités relevées ne représentent donc que 3 à 6 heures de fonctionnement sur les 7500 heures de fabrication annuelle. Une étude indépendante sur 15 jours d'émission continue a établi que les rejets de dioxine étaient 30 à 50 fois supérieurs aux doses certifiées (entre 0,20 et 0,25 ng/m<sup>3</sup>). Même désinformation sur la teneur des cendres et des machefers (jusqu'à 10ng par kilo). On ose à peine imaginer l'impact des 3 millions de tonnes annuelles de ces derniers résidus que l'industrie dissémine dans la nature. Sans compter qu'aucune mesure n'est effectuée pendant les périodes d'arrêts et de redémarrages réputées génératrices d'importants rejets dans tout processus industriel. Le collectif anti-incinérateur essaie d'évaluer les quantités de polluants émis lors de ces opérations mais cela prendra du temps. A vrai dire, c'est dans la pratique des alternatives et dans leur incidence écologique que l'on prend toute la mesure de ce qu'il ne faut plus tolérer.



*Décembre 2006, le chantier avance à grand pas pendant que la démocratie recule...*

## ALTERNATIVES

**Face à l'emballement de la production de déchets et aux nuisances croissantes qu'elle génère, pas d'autres solutions que les alternatives aux techniques traditionnelles d'élimination. La bataille juridique autour de l'incinérateur de Fos pourrait bien être aussi celle de l'innovation.**

Indépendamment d'un éventuel gain de cause auprès des juridictions européennes, la contestation en cours pose à la fois le problème des techniques de substitution et des mesures préventives.

C'est donc, en amont, au niveau de l'offre et de la demande, de la production industrielle et de la consommation, qu'il faut intervenir avec rigueur.

Dans l'ordre des priorités, le simple bon sens commande que l'on remette d'abord en question les stratégies de la plupart des entreprises qui produisent et mettent sur le marché un pactole de biens socialement nuisibles et inutiles. Cette critique de leurs options relève bien entendu d'une politique globale de gouvernance dont l'orientation incombe aux Ministères de tutelle, (de l'Industrie, des Finances, de l'Environnement etc...); mais elle dépend aussi de la prise de conscience des usagers responsables en seconde main du gaspillage entretenue par la logique du marché. Dans le premier cas de figure, c'est au législateur d'encadrer rigoureusement la dynamique industrielle et commerciale.

Dans le second, le réflexe « écologique » qui doit contrebattre la fascination fétichiste pour une pseudo-abondance, au demeurant exacerbée par la publicité, est une affaire d'information et d'éducation civique. Le citoyen (responsable de la cité) - rien à voir avec le « consommateur-citoyenniste » - ne se déshonorerait pas d'entreprendre une sage gestion de ses poubelles. Il n'y a pas de sots principes de précaution. En fait, le législateur est loin, séparé de nous par les rouages incontrôlables de la démocratie représentative. Depuis les années 70 un inextricable maquis procédurier a recouvert le problème de centaines de recommandations, décisions, circulaires, directives, réglementations, en partie pour surseoir à l'échéance d'une abolition partielle et progressive de l'incinération. Indéniablement, il y a eu des avancées dans le domaine juridique. Mais ces amendements technocratiques n'ont pas atteint le problème de fond et l'on est toujours loin de l'abolition irréversible de l'incinération.

Tout ce qui a été mis en place pour responsabiliser producteurs et consommateurs, les Commissions locales d'information et de surveillance (CLIS), la taxe incitative (sur le principe du pollueur payeur), la pesée embarquée stimulant le tri sélectif, l'interdiction d'un certain nombre de composés chimiques (phtalates, amiante, plomb, mercure, PCB, PCT - polychlorés etc...) dans la fabrication de produits, les campagnes d'éco-emballages et de conditionnements biodégradables, n'ont fait que cautionner la pratique massive de l'élimination. Aujourd'hui, la Commission de l'Environnement de Bruxelles va proposer au Parlement de réviser les législations antérieures (1975...92 etc). Il est question de revoir la hiérarchie des cinq niveaux (prévention, réutilisation, recyclage, valorisation énergétique, élimination) et de favoriser l'amalgame de ces deux derniers critères, ce qui équivaldrait à relancer la politique globale d'incinération.

Pour qu'une résistance massive inverse la tendance, il faut que la défense plus ou moins incantatoire des contraintes législatives s'accompagne de pratiques concrètes à l'échelle du pays tout entier.



*Janvier 2007, des équipes espagnoles se relayent sur le chantier jour et nuit.*

## II LA FRANCE TIENT LE RECORD DE L'INCINÉRATION DE L' UE

Selon le dossier que la revue suisse « Durable » (No22) consacre au traitement des déchets en France, le recordman de l'incinération de la Communauté (130 UIOM + 16 projets) est nettement à la traîne des autres membres en matière d'alternatives : Taux de tri, recyclage, compostage des déchets municipaux : A peine 20%, contre 46% en Suisse, 56% en Allemagne, en Belgique. Et la faible densité de population de l'hexagone qui alourdit le coût de la collecte ne suffit pas à expliquer cette « exception culturelle française ». Les tergiversations de la Ministre de l'environnement sur « la difficulté de la pédagogie de masse » dans le film de Cécile Couraud : *Déchets à ménager*<sup>32</sup> sont en contradiction avec un sondage qui donne une large majorité favorable au tri sélectif. Elles dénotent un manque de volonté politique et, pour tout dire, un certain jésuitisme dans le domaine des alternatives.

Or, des expériences locales ont prouvé qu'un encadrement intensif des initiatives de tri, de collecte, de recyclage, de valorisation raisonnée, non polluante, ont une incidence considérable sur la gestion écologique et économique. A Fougères, en Ille-et-Vilaine, on a testé pendant un an l'impact de gestes « anti-déchets quotidiens » (70 propositions : suppression des lingettes, sacs en plastiques, plats préparés, préemballés, refus du courrier publicitaire, utilisation de l'eau du robinet, diminution des papiers imprimés, compostage...) Résultat : 44kg par habitant de déchets au lieu de 250.

32. [http://www.cnild.org/cnildinfos/CNIID\\_Infos\\_26.pdf](http://www.cnild.org/cnildinfos/CNIID_Infos_26.pdf)

Dans le film ci-dessus cité, les exemples d'initiatives efficaces insistent sur les avantages de ces pratiques. Dans de nombreux pays où régresse l'incinération, tri, collecte et recyclage créent même des emplois. Une étude, *Incinération des déchets ménagers, la grande peur*<sup>33</sup> évaluait à 6000 postes l'effectif ouvrier des UIOM, en 2002. En 2006, elle est nettement à revoir à la baisse (entre 4 et 5000). En 1996, le rapport Robin Murray (expert de la London School of Economics) établissait qu'un programme intensif de recyclage créerait plus de 50'000 emplois en Grande Bretagne. 15'000 dans la collecte et le tri, 25'000 à 40'000 dans le démantèlement et le retraitement.

Celui du World Watch Institute de 1991 évaluait que la transformation d'un million de tonnes de déchets de la ville de New York créerait 60 emplois sur une décharge, l'incinération 100 à 250, le compostage 300 et le recyclage de 400 à 590 postes. Ces chiffres donnent une idée toute pragmatique de l'intérêt social d'une conversion radicale du processus industriel. A l'instar des Zabbaleen du Caire (décharges/déchetteries de collecte sélective, à 85%) qui fait vivre 50'000 personnes est un exemple parmi des milliers d'autres en Afrique, Asie ou Amérique Latine. Preuve que l'on peu faire de nécessité vertu.

Autres effets des « pratiques douces » sur l'économie générale, partant sur la gestion des ressources et des écosystèmes. En 2005, le tri des emballages a permis de recycler 313.000 tonnes d'acier. Chaque tonne recyclée économise 1 tonne de minerai de fer. Le recyclage de l'aluminium (14.000 tonnes d'emballages) a réduit 95% de l'énergie nécessaire à leur fabrication. Le retraitement d'1,2 milliards de briques alimentaires a épargné 2,4 milliards de tonnes de bois ; celui des emballages en papier-carton (393.000 t) a fait économiser 2,5 tonnes de bois par tonne de recyclé. La collecte et le recyclage de 6 milliards de récipients en plastique, 140.000 tonnes de pétrole brut. Même gain de matière et d'énergie avec la récupération de 5 milliards de bouteilles en verre indéfiniment à 100% recyclable.



1er avril 2006, quand 1500 manifestants bouchent le Vieux-Port...

Faut-il ajouter que dans les pays à la pointe de la contestation des incinérateurs, se multiplient les centres de compostage liés à l'agriculture biologique (plus d'une cinquantaine en Allemagne), sous forme de stockage des ordures fermentescibles, de méthanisation contrôlée, voire de vermiculture. Une pratique simple à la portée des millions d'amateurs de jardinage et même de plantes d'intérieur.

Peut-être n'est-il pas tout à fait futile de citer aussi une étude d'une commission d'enquête allemande qui affirme «qu'un taux de recyclage/compostage de seulement 52% pour 4 flux de déchets ménagers - papier, verre, emballages et déchets organiques - soit une fraction mineure de tous les déchets européens permettrait une réduction d'environ 20 millions de tonnes d'équivalent de gaz (CO<sup>2</sup>) à effet de serre d'ici 2020 en Europe ».

Soit dit en passant, dans cette bataille qui dépasse de loin les enjeux locaux, militants associatifs et simples électeurs, les contestataires songeront-ils à faire pour une fois un usage réel de leur jeu de rôle électoral ? Sur ce site où tous les candidats promettent de raser gratis le lendemain des élections ne serait-il pas de bonne guerre que d'exiger d'eux qu'ils commencent par l'abrasion définitive du projet de Fos ?

**Déchets à ménager**, un film parrainé par le CNIID, à voir et revoir pour son inventaire analytique des alternatives aux UIOM.



*25 novembre 2006, les CRS tirent des bombes lacrymogènes sur des manifestants, pourtant pacifiques et qui une fois de plus tentent de calmer le zèle des hommes en bleu...*